

Le cordon sanitaire

Définitions, enjeux, actualité

Les confusions liées au terme de « cordon sanitaire » sont fréquentes, mais il convient de distinguer cordon sanitaire politique et médiatique (cf. risques de la confusion dans l'exemples du débat RTBF/VRT).

1. Le cordon sanitaire politique

À l'origine, dans les années 1920', le cordon sanitaire politique vise à empêcher la propagation d'une idéologie (en particulier le bolchevisme). En Belgique, le concept renaît dans les années 1980', au départ pour enrayer la progression du Vlaams Blok en Flandre.

En adoptant le principe du « cordon sanitaire », l'ensemble des partis démocratiques s'engagent à ne pas soutenir les propositions émises par l'extrême droite, à ne jamais faire d'alliance avec ces partis ni même négocier avec eux. En refusant de la sorte d'intégrer l'extrême droite au gouvernement, l'objectif est de la maintenir dans l'opposition.

Par ailleurs, cette pratique politique ne s'observe pas qu'en Belgique. Elle s'impose par exemple également en France, mais plus tardivement : la configuration politique française a connu des alliances stratégiques entre droite et extrême droite dans plusieurs villes jusque dans les années 1990'.

On peut cependant estimer qu'à certains égards, l'opposition est une position confortable : elle permet notamment à l'extrême droite d'influer sur la politique « depuis l'extérieur », voire d'imposer ses mesures à un gouvernement minoritaire, sans jamais pour autant devoir se justifier d'un bilan auprès des électeurs ou supporter la charge de la gestion politique quotidienne (cf. II.3.2 « Influence de l'extrême droite »).

Rappelons enfin que le cordon sanitaire politique tend à s'effriter (notamment en France) au fur et à mesure de la normalisation des idées d'extrême droite au sein de la droite dite traditionnelle et de l'évolution des partis d'extrême droite (cf. II.4.3 « La “nouvelle (extrême) droite” »). En France par exemple, on commence à envisager la possibilité d'une coalition droite/extrême droite depuis que Marine Le Pen a pris la tête du FN.

2. Le cordon sanitaire médiatique

Le cordon sanitaire médiatique désigne quant à lui une pratique qui consiste à ne pas laisser s'exprimer l'extrême droite dans les médias, à ne pas lui offrir de tribune, bref à refuser de lui tendre le micro. Si le terme désigne avant tout une pratique, il existe tout de même quelques textes de référence :

Le règlement du CSA

Cf. Le règlement relatif aux programmes de radio et de télévision en période électorale (Collège d'avis du CSA, avis n°/01/2009).

Les éditeurs de radio et de télévision ne doivent pas donner l'accès direct à l'antenne (y compris lors de débats) à des représentants de partis liberticides. Ceci ne signifie pas pour autant que les médias audiovisuels ne puissent pas parler de l'extrême droite, mais selon le CSA cela doit alors se faire *dans une perspective d'analyse journalistique*.

N.B. : Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel n'est compétent que pour la Communauté française de Belgique (ce texte ne s'applique donc pas en Flandre).

Le règlement de la RTBF

Cf. notamment le « dispositif électoral de la RTBF en vue des élections législatives ».

Le principe du cordon sanitaire est inscrit dans le règlement de la RTBF, la chaîne est donc tenue de le respecter. À noter que les autres médias s'alignent généralement sur les règlements et la jurisprudence de la RTBF, ce qui en fait une sorte de modèle pour l'ensemble des rédactions.

Ce principe ne s'applique pas dans tous les pays, loin s'en faut. En France par exemple, il n'existe pas à proprement parler de cordon sanitaire médiatique. De manière générale, on n'observe pas de pratique du cordon dans les pays où l'extrême droite est forte (c'est-à-dire lorsqu'elle récolte beaucoup de voix). Remarquons qu'en Flandre, la fin du cordon sanitaire médiatique a coïncidé avec une montée des voix en faveur de l'extrême droite. Cela dit, on peut se poser la question : où est l'œuf, où est la poule ?

Les polémiques actuelles :

1) Le principe de la liberté d'expression et d'information

Pour certains, le cordon sanitaire médiatique incarne la défense des principes démocratiques. Pour d'autres au contraire, il contrevient au principe de liberté d'expression et d'information au fondement de la démocratie.

2) Qu'est-ce qui est visé?

Le cordon sanitaire médiatique comporte une ambiguïté : que vise-t-il ? Sanctionne-t-il des discours ? Des idées ? Des partis ? Des individus ?

3) Le problème de la sélectivité

Si le cordon sanitaire vise les *discours* à caractère raciste ou xénophobe, par exemple, quelle conduite faut-il tenir lorsque des représentants de partis dits « démocratiques » tiennent le même type de discours ?

4) La victimisation

Le cordon sanitaire ne fait-il pas le jeu des partis d'extrême droite dès lors qu'il les victimise (ce qui leur permet de crier à la censure et au complot) ?

5) Un « modèle » pour la censure

Le cordon sanitaire pourrait constituer un argument pour d'autres pays, qui peuvent s'en servir pour justifier par exemple l'absence de l'opposition dans les émissions politiques.

6) Évolutions liées à la globalisation et aux nouveaux médias

Avec le développement de la globalisation et des « nouveaux médias », les discours d'extrême droite circulent de plus en plus par d'autres voies, et échappent de plus en plus au contrôle des médias dits « traditionnels ». Dès lors, le cordon sanitaire médiatique a-t-il encore du sens ?

7) Le principe de représentativité

Le cordon sanitaire est-il une question de *principe*, ou vise-t-il une certaine *efficacité* (c'est-à-dire enrayer la propagation des idées d'extrême droite) ? La question se pose assez peu en Wallonie puisque l'extrême droite y est quasi inexistante. Dès lors, notre cordon ne contrarie pas le *principe de représentativité* médiatique (notamment en période électorale). Mais cette position est-elle tenable dès lors qu'un parti d'extrême droite devient fortement représentatif de l'opinion publique ? Peut-on envisager de continuer à interdire l'accès aux médias à un parti qui recueillerait, imaginons, quasi un tiers des voix, comme c'est le cas en Autriche ?

8) La confusion avec le politique

La confusion entre cordons sanitaires médiatique et politique paraît dangereuse ; elle peut notamment faire peser de graves soupçons sur l'indépendance des journalistes et sur une éventuelle ingérence du politique dans les affaires médiatiques. (cf. plus loin le débat RTBF/VRT).

Parmi d'autres, deux « affaires » récentes ont réactivé les polémiques au sujet du cordon sanitaire, et illustrent particulièrement bien l'ensemble de ces questions : l'affaire du débat RTBF/VRT et l'affaire Morel.

❖ Le débat RTBF/VRT (mai 2010)

Les rédactions de la RTBF et de la VRT avaient décidé d'organiser, conjointement, un débat réunissant les principaux partis du nord et du sud du pays... ce qui incluait le Vlaams Belang (VB). Mais au Conseil d'administration de la RTBF (composé de politiques), le MR a mis son veto au débat, en s'appuyant sur le règlement du cordon sanitaire de la RTBF (qui excluait donc la présence du VB). Le CA a par ailleurs refusé les compromis proposés par les journalistes pour que le débat ait lieu tout en respectant les exigences du règlement.

Résultat, le débat n'a pas été diffusé à la RTBF. Mais bien à la VRT, en présence du VB... et du MR. D'une certaine façon, le MR a « utilisé » le règlement sur le cordon sanitaire de la RTBF comme prétexte pour refuser un débat qui ne l'arrangeait pas, bref pour des raisons politiciennes. On devine, dans la polémique qui a entouré cette affaire, les risques d'une confusion entre cordons sanitaires politique et médiatique : nombreux sont ceux qui ont dénoncé « une ingérence politique » et même une « censure » (du VB aussi bien que des journalistes) « inacceptables », qui ont fait valoir le droit à l'information du côté wallon, etc. On voit bien également que ces tensions renvoient à la différence de positions entre Communautés française et flamande sur la question du cordon sanitaire. Mais au-delà, ces tensions renvoient aussi à cette question de la représentativité (cf. précédemment) qui devient épineuse dès lors qu'on se trouve face à un parti d'extrême droite fort.

❖ L'affaire Morel (février 2011)

Le 8 février dernier, Marie-Rose Morel décédait au terme d'un long cancer. 38 ans, mère de famille, mais aussi ex-membre d'abord de la N-VA puis du Vlaams Belang. Récemment mariée à Franck Vanhecke, ancien président du VB, ils ont tous deux été les meneurs de la branche « réformiste » du parti, ce qui les a menés à des désaccords profonds avec le clan des radicaux du VB conduit par Filip Dewinter (officiel n°2 du VB mais en réalité le véritable dirigeant du parti).

Toute fraîche, l' « affaire » oppose Flamands et Wallons sur la question du traitement médiatique du décès de Marie-Rose Morel. Les critiques du côté flamand visent en particulier *Le Soir* et un reportage de la RTBF.

Du côté flamand, la longue maladie de Morel a été très médiatisée. Omniprésente dans la presse people, M.-R. Morel s'est trouvée transformée en sorte de mère courage par les médias néerlandophones. On y a privilégié un traitement purement émotionnel des funérailles, jusqu'à oblitérer la dimension politique du personnage.

Le reportage de la RTBF en revanche, présente M.-R. Morel comme une « xénophobe pure et dure », appliquant un cadrage éminemment politique à l'événement ; aucune émotion ne filtre. Le reportage dénonce entre autres le fait qu'elle ait « utilisé sa maladie » pour propager ses idées politiques dans les médias. Par ailleurs la RTBF souligne que l'attitude des médias flamands tend à banaliser des idées d'extrême droite. La chaîne insiste également sur la présence et le discours de Bart De Wever à l'enterrement. Anciens amis d'université, les deux politiciens étaient également liés par le passage de Marie-Rose Morel à la N-VA.

Les critiques flamandes à l'égard des médias francophones n'ont pas tardé à fuser. Même Bart De Wever s'y est mis, allant jusqu'à comparer le journal *Le Soir* à du papier toilette. Il s'est également dit « dégoûté » par la RTBF ; il a estimé « inhumain » et « scandaleux » d'attaquer de la sorte une jeune mère décédée, et a réclamé des excuses de la part de la RTBF. Certains ont même parlé de la chaîne publique francophone comme d'un « média de la haine ». De son côté, *Het Laatste Nieuws*, titrait « *Les Wallons détournent la mort de Morel* ».

Ce sont donc des critiques très virulentes ; en résumé :

- Ils reprochent aux médias francophones d'avoir traité un drame humain comme un événement politique : le cadrage politique serait aussi déplacé qu'inhumain.
- Ils déplorent que la RTBF ait omis de mentionner la rupture de Marie-Rose Morel avec les dirigeants du VB, rupture telle que Bruno Valkeniers et Filip Dewinter ont été déclarées *persona non grata* aux funérailles.
- Ils accusent la RTBF d'avoir profité de l'événement pour insinuer que la N-VA était une sorte de « Vlaams Belang light », pour les amalgamer et discréditer ainsi la N-VA. Alors que, d'après eux, De Wever assistait aux funérailles à titre personnel et non politique (ce qui est assez discutable, d'autant que les deux partis sont étroitement liés aux revendications du mouvement flamand). (Cf. précédemment, problème de la distinction entre droite dure et extrême droite)
- Ils prétendent que la RTBF, pour défendre cette « thèse », a dérogé au principe du cordon sanitaire (et donc à son règlement), ce qui est inexact puisque le règlement stipule que la chaîne peut traiter de tels sujets pour autant que ce soit « dans une perspective d'analyse journalistique ».

Officiellement, la RTBF a reconnu avoir manqué de tact, mais assume le contenu du reportage et refuse de s'excuser, bien qu'en interne le sujet fasse polémique.

Cette affaire a également révélé, une fois de plus, des désaccords communautaires profonds sur la question du cordon sanitaire, et plus généralement sur la question de l'extrême droite. L'affaire fait notamment écho à la question récurrente du fameux « dossier de l'épuration » : la Flandre revendique régulièrement l'amnistie des collaborateurs, estimant qu'il s'agit de rendre justice par rapport aux exagérations de la Libération. Pour les Wallons en revanche, cela reviendrait à récompenser l'incivisme, ce qui est inadmissible.

